



CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2010

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 19 mai 2010

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Christian MASSET, Président

Mme Claire BODONYI

Mme Delphine BORIONE

M. François SAINT-PAUL

M. Jean WIET

M. Jean-Paul REBAUD

Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF (*arrivée à 15h25*)

M. Olivier CADIC

M. François DENIS

M. Abdelouhab BOUKOURAYCH

M. Roger FERRARI

Mme Chantal AMOR

M. François TURLAN

Membres suppléants :

Mme Monique CERISIER BEN GUIGA

M. Gilles GARACHON

M. Gérard MAMOU

M. Hervé BEC

M. Arnaud BOULANGER

Mme Anne BARNAUD

M. Jean-Christophe DEBERRE

Mme Blandine DESCLOQUEMANT

M. Philippe CHAUVEAU

Membres avec voix consultative :

Mme Anne-Marie DESCOTES

M. Didier COULOMBEL

M. Jean SARREO

Représentants de l'administration :

M. Jean-Paul NEGREL, Secrétaire général

Mme Nadège BALDUCCI

M. Jérôme BOIT

M. Jean-Jacques ELBISSER

M. Pierre FAVRET

Mme Anne GIAMI

M. Philippe RIBIERE

M. Patrick TENEZE

Expert

M. Marc ROLLAND

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2009	4
II.	Questions immobilières :	4
	1. Projet d'extension du lycée Jean Monnet à Bruxelles	7
	2. Projet d'acquisition des locaux du lycée Van Gogh de La Haye	9
	3. Projet de construction d'un nouvel établissement scolaire à Pékin	10
	4. Point d'information sur le projet de Barcelone – Montgat	12
III.	Dons et legs :	13
	1. Acceptation de dons pour le lycée de Bruxelles	13
	2. Acceptation de dons pour le lycée d'Haïti	14
IV.	Subventions	15
V.	Questions diverses	16
	1. Questions relatives à la vie des établissements et du réseau	16
	2. Questions relatives aux personnels	21
	3. Questions relatives à l'immobilier	21
	4. Questions financières et comptables	23
	5. Questions générales	23

La séance est ouverte à 13 heures 15.

En préambule, le Président évoque le tremblement de terre en Haïti, dans lequel un professeur de mathématiques, M. Larbi LAFKIH, a trouvé la mort. Le lycée français a été atteint par le tremblement de terre, mais moins que d'autres bâtiments. Les enseignements ont repris le 1^{er} mars.

Le Président évoque également le décès de M. Pierre JONCQUIERT, qui était le proviseur du lycée français de Nabatieh, qui dépend de la Mission laïque française.

Le Président invite les membres du Conseil d'administration à observer une minute de silence à la mémoire de M. LAFKIH et de M. JONCQUIERT.

Mme DESCOTES informe les administrateurs des nouvelles désignations intervenues dans la composition du Conseil d'administration depuis la séance du 25 novembre 2009.

M. NEGREL fait savoir que le quorum est atteint.

M. REBAUD précise que :

- M. Jean-Michel BLANQUER a donné procuration à M. Gérard MAMOU ;
- Mme Sophie LATAILLADE a donné procuration à M. Arnaud BOULANGER ;
- M. Philippe AUTIE a donné procuration à M. Jean-Paul REBAUD.

M. MASSET propose de nommer M. Jean-Paul NEGREL Secrétaire de séance.

M. MASSET donne lecture de l'ordre du jour et propose d'inclure le point proposé par M. FERRARI sur l'organisation des 20 ans de l'AEFE dans les questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé par le Conseil d'administration.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

II. Questions immobilières :

M. FERRARI formule la déclaration suivante :

« Le comité technique paritaire s'est réuni il y a quelques jours. Nous avons considéré que cette réunion marquait un certain nombre de reculs sociaux par rapport à la situation des personnels qui dépendent de notre établissement public. Je voudrais mettre l'accent sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, comme cela se passe malheureusement dans notre pays, nous assistons à la mise en cause du droit syndical et de la liberté d'action de nos représentants syndicaux dans le réseau de l'AEFE. Personnellement, j'ai très mal vécu la prise à partie qui a été faite à notre responsable en Bolivie. Je demande à ce que la Direction de l'AEFE ne manie pas le droit syndical international n'importe comment. J'en appelle au respect de la convention n° 87 de l'OIT, qui garantit la liberté

syndicale. Prendre prétexte d'altercations entre personnels pour remettre en cause la liberté syndicale de nos représentants est inadmissible. En appeler au devoir de réserve de ces personnels, alors qu'il s'agit d'activités dans le cadre de leur activité syndicale, est encore plus inadmissible. Je demande solennellement à ce que la lettre qui a été envoyée à notre représentant des personnels au lycée de Bolivie soit modifiée et que, si vous avez des remarques à faire sur son comportement en tant qu'agent, vous les lui fassiez en tant qu'agent, et non en tant que représentant des personnels.

Nous estimons qu'il y a également atteinte au droit syndical à Manille, où le comité de gestion remet en cause le droit de grève des personnels expatriés avoisinants. Je passe sur les conditions dans lesquelles cette remise en cause s'effectue : cette interpellation est faite en anglais dans un lycée qui applique les programmes français. Il faut rappeler à ces personnes que quel que soit le pays, le droit de grève est garanti pour tous les fonctionnaires dans le cadre de l'AEFE, et qu'il n'y a pas de réglementation à respecter vis-à-vis de la législation locale en ce qui concerne les personnels expatriés et résidents. Je demande, au nom de mon organisation syndicale, à ce que l'on rappelle à ce comité de gestion que les personnels ont le droit de grève.

Deuxièmement, vous avez évoqué, Monsieur le Président, le compte-rendu du dernier Conseil d'administration. A la page 25 de ce compte-rendu, il était fait état de notre demande de révision du forfait concernant le calcul de l'avantage familial. Vous aviez dit que vous alliez procéder à un chiffrage. A ce jour, rien n'a été fait. Aucune information ne nous a été donnée sur ce chiffrage. Nous souhaitons que cette question soit réexaminée par le Conseil d'administration. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un Conseil d'administration qui ne parle pas des questions relatives aux personnels.

Le troisième point concerne particulièrement le Ministère des Affaires étrangères. Il est relatif à la modification du décret 2002-22 concernant les rémunérations des personnels pendant les congés maladie. Je rappelle aux membres du Conseil d'administration que cela fait trois ans que l'on nous promet une modification de ce décret sur ce point. Que l'on ne vienne pas nous dire que c'est parce que le Ministère des Affaires étrangères n'a pas modifié le décret de 1967 intégralement que cette modification n'intervient pas. Que l'on ait au moins la décence de faire les modifications qui ont été faites par le Ministère des Affaires étrangères. Nous avons aujourd'hui des collègues qui sont en congé maladie en France et qui se retrouvent avec une rémunération française, alors que pour les autres personnels qui dépendent du même dispositif, la rémunération en poste est maintenue. Nous exigeons que très rapidement, les modifications soient faites afin qu'il y ait un traitement équitable entre les personnels de l'AEFE et les personnels du Ministère des Affaires étrangères.

Quatrièmement, nous avons appris avec stupeur que l'instruction concernant les bourses scolaires avait été modifiée dans le sens d'une mise à l'écart des fonctionnaires. Nous demandons, comme cela relève de la responsabilité de ce Conseil d'administration, que la partie relative à cette instruction soit enlevée de l'instruction. Nous souhaitons que cette question soit soumise à un vote du Conseil d'administration, comme il en a la compétence. »

M. MASSET prend note de cette déclaration. Il fait observer qu'il existe des organes internes à l'AEFE pour traiter les problèmes évoqués par M. FERRARI concernant la Bolivie et Manille. S'agissant des bourses scolaires, M. MASSET indique que les fonctionnaires ne sont pas écartés : les majorations familiales qu'ils reçoivent sont simplement prises en compte dans le calcul des bourses.

Mme DESCOTES fait savoir que le CTP s'est réuni dans la deuxième semaine du mois de mars. La plupart des points évoqués par M. FERRARI sont traités dans le cadre des instances de l'AEFE. L'AEFE a avancé aussi bien sur les congés maladie que sur l'avantage familial. Ces sujets sont sur le point d'être finalisés.

S'agissant de l'application du droit syndical à l'étranger, Mme DESCOTES estime qu'aucune erreur n'a été commise. Il appartient à l'Agence, en accord avec les services de l'ambassade, de rappeler à un agent, lorsque cela est nécessaire, ses droits et ses obligations en tant qu'agent représentant les services publics à l'étranger. Mme DESCOTES examinera ces questions de plus près. Elle ne pense pas devoir rentrer dans le détail des points évoqués par M. FERRARI concernant La Paz et Manille.

Mme DESCOTES fait savoir que Jean-Luc MASSIN est intervenu longuement en CTP sur les conditions d'accès aux bourses. Les règles sont claires. Une centaine de famille sont concernées. La situation sera examinée avec attention. Il a été rappelé en CTP que les dossiers pouvaient être traités au cas par cas dans les commissions locales des bourses. Il n'existe aucune règle excluant les agents de l'Etat.

M. NEGREL indique que l'AEFE, sa tutelle et le Ministère du Budget sont en train de déboucher sur une solution pour l'avantage familial postérieur au 1^{er} septembre 2009 et pour la période qui précède 2007-2008. Le service des rémunérations est en train de procéder à des calculs sur la base d'un forfait à 50 euros d'une part, et sur la base d'un forfait à 60 euros d'autre part.

S'agissant des bourses, M. FERRARI demande que la mention qui a été rajoutée concernant les personnels fonctionnaires soit soumise au vote du Conseil d'administration.

M. MASSET prend note de cette demande. Tout sujet doit faire l'objet d'un dossier et d'une étude approfondie avant de pouvoir être soumis au vote du Conseil d'administration. M. MASSET examinera l'ensemble des éléments avec la Direction et les administrations concernées. Il s'engage à ce qu'une clarification et des informations soient apportées au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

M. TURLAN remarque que dans beaucoup d'établissements, la séparation entre le pédagogique et le financier est de plus en plus marquée, ce qui génère des problèmes de fonctionnement au sein de ces établissements, ainsi que des problèmes relationnels entre les différents acteurs. Compte tenu des charges de plus en plus importantes qui pèsent sur les établissements, du pouvoir des parents d'élèves et des ingérences dans la pédagogie observées dans certains établissements, il est indispensable d'ouvrir une réflexion sur cette séparation de plus en plus marquée entre le pédagogique et le financier.

M. MASSET prend note de cette demande.

M. DENIS estime que la montée des écolages devient dramatique dans beaucoup d'endroits. La FAPEE a accepté, dans la plupart des établissements du réseau, la hausse de 6 % des écolages qui lui avait été présentée par l'Agence. La FAPEE souhaite que la mutualisation fonctionne dans tous les sens et qu'elle bénéficie tour à tour aux établissements qui en ont besoin. M. DENIS estime que la crise actuelle est difficile et durable. La situation des familles est de plus en plus fragilisée. Il serait souhaitable de leur donner des signes. Les familles ont de plus en plus de mal à accepter ce qui se passe dans le contexte actuel.

Mme DESCOTES reconnaît l'ampleur de l'effort qui a été consenti par les familles. L'année 2010 sera la première année pleine de remontée de cette contribution de 6 % de la part des établissements. Une partie des 6 % devra être réservée à des opérations d'investissement à caractère immobilier ou pédagogique au bénéfice des établissements selon une formule de mutualisation.

M. MASSET ajoute que la préoccupation de M. DENIS devra être prise en compte dans le COM ou dans le contrat d'objectif et de performance.

1. Projet d'extension du lycée Jean Monnet à Bruxelles

Mme DESCOTES indique que les effectifs de ce lycée sont en constante augmentation. Ce dernier doit chaque année refuser des inscriptions de plus en plus nombreuses. L'Agence cherche une solution immobilière depuis au moins deux ans. Après avoir exploré un grand nombre de pistes, elle a dû constater qu'il était impossible de trouver des locaux disponibles adaptés à l'activité du lycée. Par conséquent, il apparaît aujourd'hui nécessaire de construire une nouvelle école sur un terrain nu.

M. FAVRET informe les administrateurs que l'Agence envisage d'acquérir un terrain d'une superficie d'un peu moins de 5 000 m². Ce terrain est bien desservi et facilement accessible. Sa constructibilité permettra d'ériger une école maternelle de 4 classes par niveau, soit 12 classes au total. Avec cette nouvelle structure, l'établissement pourra accueillir près de 400 élèves supplémentaires et donner suite aux demandes d'inscription qu'il ne peut satisfaire actuellement. Le terrain est proposé à la vente pour un montant de 2,175 millions d'euros hors frais et droits. Le coût de la construction envisagée est estimé à 6,5 millions d'euros, ce qui porte le montant total de l'opération à 9 millions d'euros. La participation de l'Agence au financement de cette opération se limitera à l'acquisition du terrain et s'élèvera à environ 2,5 millions d'euros. Le solde sera couvert par un emprunt qui sera remboursé par l'établissement. Les annuités de remboursement s'élèveront à environ 600 000 euros. Elles seront couvertes par une augmentation des frais de scolarité inférieure à 5 %. Compte tenu de l'évolution prévisible des effectifs, une augmentation de 3 % devrait suffire.

M. DENIS note que les parents d'élèves du lycée de Bruxelles semblent favorables à l'acquisition de ce terrain. Cependant, ils sont inquiets sur deux points. Premièrement, ils se demandent sur quelle base l'augmentation des frais de scolarité sera calculée. Deuxièmement, ils constatent que le lycée est congestionné. Compte tenu de la superficie de ses locaux, le lycée devrait accueillir entre 300 et 400 élèves de moins qu'actuellement. Les parents estiment que la construction d'une nouvelle école serait une bonne solution pour décongestionner l'établissement actuel. En revanche, ils se demandent s'il est judicieux de le remplir davantage. Les parents d'élèves ont donc demandé à M. DENIS de s'abstenir.

M. BOUKOURAYCH remarque qu'à chaque réunion du Conseil d'administration, l'Agence soumet aux administrateurs des projets d'acquisition ou d'extension. Pour les financer, elle prend des engagements et souscrit des crédits. Comme elle ne compte pas sur l'État pour la rembourser, son seul recours est d'augmenter la pression qui pèse sur les parents. La FCPE demande à l'Agence de soumettre au Conseil d'administration un plan général à moyen et long terme sur la façon dont elle compte répartir équitablement l'effort demandé aux parents à travers tous les continents et concrétiser sur le terrain la mutualisation évoquée par sa Directrice.

Mme BARNAUD souhaite savoir s'il sera possible, dans le futur, d'augmenter les capacités d'accueil de l'établissement sur ce terrain. Si l'établissement refuse déjà plus de 500 demandes d'inscription par an et que les capacités d'accueil de la nouvelle école sont limitées à 300 élèves, l'établissement sera toujours saturé.

M. FERRARI rappelle que la fondation Jean Monnet avait des vues sur un terrain attenant au lycée. Il souhaite savoir ce qu'est devenue cette option. Par ailleurs, un montage incluant une participation significative de l'Etat sur la partie immobilière avait été évoqué. Le SNES-FSU demande à l'Agence de faire appel à l'Etat pour les constructions, au moins pour les établissements en gestion directe.

M. BEC se demande si une solution alternative pouvait être envisagée pour les maternelles.

M. TURLAN évoque les inquiétudes du SNUipp sur les répercussions des différents projets d'investissement de l'AEFE sur les budgets pédagogiques et sur le nombre de postes d'enseignants. En effet, ces projets grèvent énormément les budgets des établissements, qui sont parfois amenés à prendre des décisions pour réaliser des économies. Par conséquent, le SNUipp ne participera pas au vote des projets annoncés.

M. MASSET rappelle qu'un point est fait chaque année sur la programmation. Dans le cadre du COM et du COP, l'Agence compte donner des indications très claires sur la programmation des investissements pour les trois années concernées. S'agissant de l'état de saturation de l'établissement, M. MASSET estime que le Conseil d'administration doit tenir compte des parents d'élèves présents et futurs pour préparer l'avenir.

Mme DESCOTES fait observer qu'une information très détaillée sur la programmation immobilière est remise aux administrateurs à chaque séance du Conseil d'administration. Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, l'Agence a présenté le budget 2010 avec, pour la première fois, une différenciation très claire entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. L'Agence a toujours veillé à donner un maximum d'informations au Conseil d'administration.

M. FAVRET indique que le projet de la fondation Jean Monnet était plus petit que le projet présenté ce jour. De plus, la portion de terrain sur laquelle ce projet était envisagé ne se prêtait finalement pas très bien à la construction de cette extension.

M. FAVRET reconnaît que le site actuel est saturé. Cependant, un certain nombre d'opérations déjà votées sont en cours, comme la construction du gymnase, qui devrait permettre de décongestionner l'établissement. Les effectifs d'élèves ne diminueront pas, mais les espaces seront réorganisés pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion des salles.

En réponse à l'intervention de M. TURLAN, Mme DESCOTES souligne le fait que les investissements immobiliers sont directement liés à l'environnement et à la qualité pédagogique de l'offre de l'Agence.

M. FAVRET fait savoir que la construction envisagée permettra de créer 12 classes de maternelle. Peut-être sera-t-il possible d'en créer une ou deux de plus, mais les 12 classes prévues prendront déjà beaucoup de place et il n'en restera plus beaucoup pour d'éventuelles extensions.

M. MASSET propose de passer au vote.

M. FERRARI indique qu'il ne voit pas pourquoi il participerait à un vote sur un projet immobilier alors que le Président ne veut pas soumettre au vote du Conseil d'administration une délibération concernant les personnels.

M. MASSET objecte qu'il n'a pas dit que la proposition de M. FERRARI ne serait pas mise au vote. Il a simplement indiqué qu'il fallait l'instruire.

Il est procédé au vote.

A 14 voix pour, 6 abstentions et 4 refus de vote, le Conseil d'administration autorise la Directrice de l'AEFE à acheter le terrain considéré pour un montant maximum de 2 500 000 euros, tous frais et taxes compris.

2. Projet d'acquisition des locaux du lycée Van Gogh de La Haye

M. FAVRET rappelle que le bâtiment du lycée de La Haye est la propriété d'une fondation issue de l'ancienne association de parents d'élèves gestionnaire de l'établissement. La construction du bâtiment a été assurée par cette fondation au début des années 90. Le bâtiment est mis à la disposition de l'établissement par la fondation.

A l'époque, la fondation avait pu réunir les sommes nécessaires au financement de ce projet en utilisant le produit de la vente des villas dont elle était propriétaire, en bénéficiant de subventions de l'Agence et en recourant à l'emprunt. Cet emprunt est remboursé par le biais du loyer que paie l'établissement à concurrence de 900 000 euros par an. La fin des remboursements est prévue en 2019.

L'Agence souhaite depuis plusieurs années racheter ce bien, dont elle a payé la quasi-totalité de l'investissement initial par le biais des subventions qu'elle a versées au début du projet et des loyers susmentionnés. Suite à de nombreuses discussions, une solution fiscalement neutre a pu être trouvée. Cette solution, qui recueille l'accord de la fondation, consiste en l'acquisition à compter du 1^{er} juillet 2010 par l'AEFE du site du lycée par la conclusion d'un acte de cession à titre onéreux, moyennant la reprise au nom de l'AEFE des prêts contractés par la fondation et le versement d'une indemnisation financière représentant l'apport de la fondation dans le financement initial de la construction du lycée. Les services fiscaux néerlandais ont confirmé que la transaction serait exonérée de droits de mutation et de taxes sur les donations.

En reprenant sans frais les emprunts tels qu'ils ont été contractés, avec même la possibilité de les renégocier, l'Agence se rend propriétaire d'un bien sans avoir à payer un prix supérieur à celui qu'il a coûté. La fondation ayant pour seul objet le soutien du lycée, l'indemnisation de 1,5 million d'euros qui lui sera versée servira à soutenir des projets pédagogiques de l'établissement. Ce dernier continuera d'affecter chaque année, et ce jusqu'en 2019, les sommes nécessaires au remboursement des emprunts, soit environ 900 000 euros.

M. COULOMBEL précise que lorsque l'acquisition sera effective, l'Agence engagera auprès des banques une demande de renégociation aux taux du marché de ces emprunts.

M. DENIS se félicite qu'une réponse ait pu être trouvée. Sur le plan fiscal, il convient selon lui de rester prudent sur le sujet des donations, qu'il lui semble nécessaire d'évoquer dans l'accord qui sera signé avec la fondation. Il rappelle que la construction du lycée a été payée par les parents

d'élèves de La Haye et que les écoles de La Haye sont les plus élevés de tous les établissements d'Europe. Il rappelle également les contreparties qui ont été évoquées : le financement d'un CDI et le gel des frais de scolarité.

Mme CERISIER BEN GUIGA remarque que la lettre explicative de la Directrice sur le projet de protocole d'accord évoque des mesures d'accompagnement qui n'apparaissent pas dans le protocole lui-même, à savoir :

- la stabilisation de la hausse des frais de scolarité pendant 2 ans à compter de 2010 ;
- la limitation de la progression des frais de scolarité en 2012 au niveau de l'inflation ;
- le financement d'un CDI médiathèque.

Les parents d'élèves veulent que ces mesures d'accompagnement soient actées. Ils aimeraient qu'elles apparaissent dans l'accord.

Mme CERISIER BEN GUIGA ajoute qu'à travers ce projet, les parents d'élèves paient des investissements qui permettent à l'Etat d'augmenter son patrimoine immobilier. Cette remarque est également vraie pour le projet d'extension du lycée Jean Monnet. Les parents sont las de ce système.

Mme DESCOTES fait observer que l'Agence gère ce patrimoine en garantissant qu'il reste au bénéfice des établissements scolaires. Elle confirme par ailleurs que les engagements qui ont été pris par écrit seront respectés.

Il est procédé au vote.

A 19 voix pour, 1 abstention et 4 refus de vote, le Conseil d'administration autorise la Directrice de l'AEFE à acheter ce bien immobilier moyennant la reprise au nom de l'Agence des prêts contractés par la fondation à compter du 1^{er} juillet 2010 pour un montant total de 5 877 099,25 euros et le versement d'une indemnisation financière d'un montant de 1 500 000 euros représentant l'apport de la fondation dans le financement initial de la construction du lycée.

3. Projet de construction d'un nouvel établissement scolaire à Pékin

Mme DESCOTES indique que ce projet, qui a été évoqué à maintes reprises durant de nombreuses années, entre enfin en phase de finalisation. A Pékin, les effectifs augmentent à une vitesse significative. Le lycée français de Pékin est implanté sur trois sites différents. Non seulement cette situation n'est pas satisfaisante, mais elle ne peut pas perdurer, puisqu'une partie des bâtiments se trouve sur le site de l'ambassade, qui a également été amenée à déménager. Après avoir exploré différentes pistes, l'Agence a fini par trouver un montage qui devrait lui permettre de réaliser dans des délais raisonnables et à des conditions financières également raisonnables un projet d'établissement complet avec l'aide, importante et essentielle, des familles. L'aide qui avait été annoncée par les entreprises n'est, à ce jour, pas confirmée.

M. FAVRET rappelle que l'appel d'offres qui avait été lancé en 2009 portait sur la location d'un terrain d'un minimum de 3 hectares et sur un projet architectural conforme aux besoins d'un établissement de 1 500 élèves. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie à Pékin le 18 juin 2009, a retenu la proposition d'un groupement composé du propriétaire du terrain, d'un

développeur local et d'une équipe de maîtrise d'œuvre franco-chinoise. Les négociations qui ont été menées avec ce groupement suite à sa désignation ont abouti à un accord cadre, un contrat de location pour le terrain et un contrat de maîtrise d'œuvre, qui sont prêts à être signés. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le volet domanial de ce projet, dont le principe et le financement ont déjà fait l'objet d'un vote lors d'une séance précédente.

Le contrat de location porte sur un terrain de 37 000 m² situé dans le district de Chaoyang. Ce terrain est bien situé et facilement accessible. Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser la Directrice de l'AEFE à signer le contrat de location, qui prévoit une durée de location de 20 ans renouvelable une fois et un montant de loyer annuel de 11,8 millions de RMB, soit environ 1,25 million d'euros. Le loyer sera ajusté de 5 % tous les trois ans. L'accord cadre et le contrat de maîtrise d'œuvre pourront être signés dès que le Conseil d'administration aura autorisé la signature de ce contrat de location.

M. CADIC remarque que d'après un message qu'il a reçu de l'élu de Pékin, il n'est pas encore certain que le gouvernement autorise la construction d'un lycée international sur le terrain considéré.

Mme BARNAUD souhaite savoir si la durée de location est susceptible de dépasser 40 ans ou si le contrat ne peut vraiment être renouvelé qu'une fois. Elle s'interroge par ailleurs sur le montant total prévisionnel de l'opération de construction, qui est estimé à 16 millions d'euros alors que le montant prévisionnel des travaux est de 10,5 millions d'euros et le forfait de rémunération de 1,35 millions d'euros.

M. DENIS signale que l'association d'entreprises qui avait commencé à réunir des fonds pour participer à cette opération est dans l'attente d'un dossier précis qu'elle puisse montrer aux entreprises. Il avait par ailleurs cru comprendre que la hausse des droits de scolarité serait au maximum de 20 %, et non de 25 % comme indiqué dans la note.

M. BOUKOURAYCH s'interroge sur les modalités et les conditions de renouvellement du contrat de location.

M. FAVRET reconnaît que l'Agence n'a pas encore obtenu toutes les autorisations nécessaires pour pouvoir construire un établissement d'enseignement sur ce terrain. La procédure est en cours depuis près de deux mois. Le contrat de location, l'accord cadre et le contrat de maîtrise d'œuvre comprennent une clause suspensive liée à l'obtention de toutes les licences autorisant le projet.

Le contrat de location n'est renouvelable qu'une fois, car les concessions octroyées par le gouvernement chinois aux promoteurs sont d'une durée de 50 ans. Il est renouvelable moyennant l'application des conditions de révision du loyer évoquées précédemment, à savoir un ajustement de 5 % tous les 3 ans.

En réponse à la question de Mme BARNAUD sur le montant total de l'opération de construction, Monsieur FAVRET précise que le montant prévisionnel des travaux ne comprend ni les taxes, ni l'aménagement mobilier.

L'évolution des droits de scolarité signalée dans la note ne tient pas compte de l'éventuel apport des entreprises. Le montant de la participation des entreprises viendra en déduction des emprunts qui devront être contractés et diminuera d'autant la charge de l'établissement.

Il est procédé au vote.

A 19 voix pour, 1 abstention et 4 refus de vote, le Conseil d'administration autorise la Directrice de l'AEFE à signer le contrat de location du terrain situé à Lai Guang Ying – District de Chaoyang, qui prévoit une durée de location de 20 ans renouvelable une fois et un montant de loyer annuel de 11,8 millions de RMB, soit environ 1,25 million d'euros.

4. Point d'information sur le projet de Barcelone – Montgat

Mme DESCOTES rappelle que l'origine de ce projet remonte à 2006. A cette époque, la demande était extrêmement forte en Espagne, en particulier à Barcelone. Les deux sites dont l'Agence dispose à Barcelone sont très bien situés, mais ils ne répondent pas totalement aux exigences des familles et de l'Agence elle-même. La recherche d'un nouveau terrain a pris un certain temps.

La commune de Montgat se situe au nord de Barcelone. Le maire de cette cité-dortoir souhaitait donner à sa ville un caractère plus attractif en ajoutant à son offre résidentielle une offre scolaire et universitaire. En juillet 2008, le Conseil d'administration a autorisé l'Agence à répondre, le moment venu, à l'appel d'offres de la commune. L'Agence a cherché des possibilités de cofinancement auprès des entreprises, des instances européennes, de la Generalitat de Catalogne et d'organisations à caractère sportif. Toutes ces pistes ont été largement explorées. La Commission européenne a indiqué que lorsqu'une école européenne s'implantait quelque part, le financement était pris en charge par les autorités du pays d'accueil. La Generalitat de Catalogne et les organisations à caractère sportif qui pouvaient être intéressées par ce projet n'ont pris aucun engagement. De plus, l'Espagne a été particulièrement touchée par la crise économique. Cette situation plaçait l'Agence devant l'alternative d'un effort supplémentaire des parents et/ou d'un effort supplémentaire de l'Agence. Si ce projet devait être mis en œuvre, la grande majorité de son financement devrait être réalisée avec le soutien des parents.

L'appel d'offres a été rendu public le 3 mars. La remise des réponses est attendue le 6 avril. Conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil d'administration, l'Agence a commencé à étudier les éléments qui ont été publiés par la mairie. Parallèlement, la Directrice de l'Agence a été saisie par les parents d'élèves d'interrogations liées aux conditions de financement de ce projet, sachant que du fait de la crise économique, l'évolution prévisionnelle des effectifs a été considérablement revue à la baisse.

M. DENIS se félicite que l'Agence n'ait pas pu traiter de gré à gré avec la mairie : dans le cas contraire, le projet serait déjà engagé et l'Agence se trouverait face à une problématique insoluble. Les services de l'Agence ont beaucoup travaillé sur ce projet, alors que d'autres sujets nécessitent des efforts considérables à Barcelone. L'Agence a mis de l'argent de côté à Barcelone. Si cet argent est utilisé pour ce projet, il ne restera plus beaucoup de disponibilités pour d'autres opérations qui sont pourtant considérées comme fondamentales par les parents d'élèves. 1 300 parents d'élèves ont signé une lettre de protestation contre l'évolution des écoles. Aujourd'hui, ce projet n'a plus de réalité économique : il n'y a plus de file d'attente, Iter est en train de rapatrier ses expatriés, l'Agence n'a pas obtenu les soutiens qu'elle attendait de la Generalitat et de l'Union européenne, et les parents d'élèves sont de plus en plus touchés par la crise économique. A la demande des parents d'élèves, M. DENIS souhaite soumettre la motion suivante au Conseil d'administration :

« Les lourdes incertitudes que fait peser sur le projet de Montgat la crise économique majeure à laquelle l'Espagne est aujourd'hui confrontée, ainsi que l'absence plus que probable de concrétisation des soutiens extérieurs qui devaient le conforter, changent drastiquement les conditions d'équilibre de ce projet qui semblait porteur d'avenir et conduisent le Conseil à revenir sur la décision prise le 15 juillet 2008 autorisant l'Agence à répondre à l'appel d'offres de la mairie de Montgat ; ce qui ne paraît plus opportun dans les circonstances présentes. »

M. BOUKOURAYCH adhère à cette intervention. Les intéressés ne veulent plus de ce projet, dont les fondements s'écroulent les uns après les autres.

M. BEC indique qu'il ne serait pas choqué que le Conseil d'administration revoie sa position si tous les paramètres sur lesquels reposait le projet ont effectivement changé.

M. CADIC estime qu'il faut écouter les parents d'élèves et prendre acte de leur position, puisque ce sont eux qui doivent consentir un effort supplémentaire pour que ce projet voie le jour.

Mme CERISIER BEN GUIGA insiste sur le fait que les parents du lycée français ne veulent pas que les réserves accumulées pour rénover l'établissement existant soient détournées vers un projet qu'ils qualifient de pharaonique et qui est totalement inadapté aux conditions actuelles de la vie économique à Barcelone.

M. MASSET répond que la motion proposée par la FAPEE sera annexée au procès-verbal, mais qu'elle devra être instruite avant de pouvoir être soumise au vote du Conseil d'administration. L'Agence procédera à l'examen de cette motion et des différents éléments liés à ce projet dans les plus brefs délais. Sur la base de cet examen, l'Agence proposera une décision qui tiendra le plus grand compte de l'avis des parents d'élèves. Sur ce sujet, le Président n'exclut pas de saisir le Conseil d'administration selon la procédure écrite. M. MASSET s'engage à tout mettre en œuvre pour qu'une décision soit prise sur le sujet d'ici le 31 mars.

M. TURLAN s'interroge sur les travaux de réhabilitation qui sont nécessaires à l'école Munner et sur les bâtiments préfabriqués qui ont été installés dans la cour du lycée de Madrid pour répondre aux nombreuses demandes d'inscription.

M. FAVRET répond qu'une étude très complète a été menée sur Munner, car les bâtiments de cette école nécessitent des travaux importants. L'Agence est en train d'examiner cette étude, qui devrait être soumise très prochainement aux parents d'élèves. A Madrid, des bâtiments préfabriqués ont effectivement été installés sur le site de Saint-Exupéry parce qu'une opération d'extension est prévue sur ce site. Cette opération, qui a déjà été votée par le Conseil d'administration, fera l'objet d'un appel d'offres qui sera lancé dans les prochains mois. Les bâtiments préfabriqués, qui visent à accompagner la montée des effectifs, disparaîtront dès que cette opération de construction sera terminée.

III. Dons et legs :

1. Acceptation de dons pour le lycée de Bruxelles

Mme DESCOTES informe les administrateurs qu'un don de 500 000 euros est réalisé par la fondation de soutien au lycée Jean Monnet dans le cadre du projet de réalisation d'une médiathèque

pour les élèves du secondaire. Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le don est accepté à 20 voix pour et 4 abstentions.

2. Acceptation de dons pour le lycée d'Haïti

Mme DESCOTES indique que l'Agence a mis en place une opération de solidarité suite au séisme qui a frappé Haïti. La convention qui a été passée en mai 1998 avec l'association des parents d'élèves du lycée indique que l'Agence peut apporter un soutien à l'établissement, notamment sous forme de subventions d'investissement, de fonctionnement ou d'équipement. L'Agence a lancé un appel à la solidarité qui se traduit par diverses opérations dans l'ensemble du réseau. Ces opérations, qui sont lancées à l'initiative des établissements, conduisent à récolter des fonds que l'Agence souhaite voir profiter à l'établissement et à ses personnels. Dans le cadre de cette opération, l'Agence servira en quelque sorte de boîte aux lettres. Comme les fonds récoltés transiteront provisoirement dans sa comptabilité, ils ne seront pas budgétisés. Sur place, l'Agence veillera à ce que ces fonds soient employés dans la plus grande transparence et sur la base de critères clairement définis en accord avec le lycée, le comité de gestion, les parents et les représentants des personnels. Un certain nombre de versements ont déjà été adressés à l'Agence. Une synthèse de cette opération sera présentée lors du vingtième anniversaire de l'Agence. Le Conseil d'administration est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette opération.

M. FERRARI juge un peu compliqué de se prononcer sur cette opération sans savoir comment les fonds seront utilisés. Par ailleurs, le SNES-FSU s'étonne que les partenariats qui ont été envisagés avec différents établissements en Haïti ne concernent pas des établissements publics. En Haïti, l'enseignement public représente moins de 20 % de l'enseignement. Le SNES-FSU estime qu'après ce tremblement de terre, un effort particulier doit être consenti en faveur de l'enseignement public en Haïti.

M. MASSET répond que la coopération en matière d'éducation pour la reconstruction d'Haïti est une priorité.

Mme DESCOTES indique que pour le moment, l'Agence ne connaît pas l'ampleur des fonds qu'elle sera à même de récolter. Il est donc difficile de donner des précisions sur la façon dont ils seront utilisés. Dans un premier temps, une aide a été apportée aux personnels recrutés locaux : des tentes leur ont été données parce qu'ils n'avaient plus de logements. Lorsque les fonds auront été récoltés, l'Agence pourra faire la synthèse du travail de recensement des besoins qui est actuellement en cours. Les fonds seront utilisés dans la plus grande transparence, sous le contrôle du proviseur et de l'agent comptable de l'établissement, avec l'aide du SCAC, du comité de gestion des parents et des représentants des personnels.

M. REBAUD fait savoir qu'en liaison étroite avec le Ministère de l'Éducation nationale, l'Agence a engagé une réflexion sur un réinvestissement français dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement français en Haïti. Les priorités qui ont été définies par le gouvernement concernent tout particulièrement l'éducation et la francophonie. Il convient de noter que le lycée Alexandre Dumas participe plus activement qu'auparavant à la politique de coopération éducative avec le système éducatif haïtien.

Il est procédé au vote.

Les dons sont acceptés à l'unanimité.

Mme DESCLOQUEMANT indique que ses collègues du lycée de Concepción lui ont fait part de leur désarroi face aux dégâts qui ont été provoqués par le tremblement de terre qui a frappé le Chili. D'après les informations dont elle dispose, les lycées devraient rouvrir le 8 avril, mais les informations concernant le lycée de Concepción manquent de précision.

Mme DESCOTES répond que le séisme a affecté les bâtiments scolaires. L'Agence est heureuse de ne déplorer aucune perte humaine dans la communauté éducative. Le lycée de Concepción a été davantage touché que celui de Santiago. A la demande de Maryse Bossière, ambassadrice de France au Chili, l'Agence a prévu une mission du service immobilier pour coordonner l'ensemble des opérations qui seront à envisager sur le lycée de Concepción.

IV. Subventions

Mme DESCOTES indique que dans le cadre du projet de réouverture de l'école française de Kigali en septembre 2010, une mission conjointe de l'AEFE et du Ministère des Affaires étrangères et européennes réalisée sur place en janvier 2010 a permis de mettre au jour la nécessité de procéder à des opérations de remise en état générale du bâtiment. Il a été convenu que l'AEFE prendrait à sa charge le coût des opérations de désinfection, de peinture, de vérification et de remise en état et aux normes de sécurité de l'électricité, de la plomberie, du téléphone, du réseau informatique et des canalisations. Pour contribuer à ces opérations, il est proposé de verser une subvention de 50 000 euros. Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur cette proposition.

M. BOIT précise qu'au moment de sa fermeture en novembre 2006, cette école était sur le point d'être homologuée. Elle accueillait à l'époque 350 élèves, de la maternelle à la terminale.

M. FERRARI souhaite savoir si cette école sera homologuée et dans quelles conditions l'enseignement sera dispensé. Il désire également savoir si la réhabilitation concernera l'ensemble de l'établissement, puisque dans son souvenir, une partie de l'établissement a été occupée pendant quelque temps par des Rwandais.

M. BOIT répond que l'objectif est de retrouver le niveau de l'homologation le plus vite possible. Il a été demandé à l'établissement de recruter au plus vite des enseignants titulaires du Ministère de l'Education nationale pour qu'un dossier d'homologation puisse être déposé aussi rapidement que possible et que l'établissement puisse être homologué au niveau du premier degré à la rentrée de septembre 2011.

Les bâtiments scolaires n'ont jamais été occupés par des Rwandais : ce sont des villas séparées de l'établissement qui ont été occupées. Le nettoyage et la remise en état concerneront l'ensemble de cette zone scolaire. L'enseignement qui sera dispensé dans cet établissement sera conforme aux programmes français.

Il est procédé au vote.

Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

V. Questions diverses

1. Questions relatives à la vie des établissements et du réseau

M. CADIC rappelle que lors du Conseil d'administration du 25 novembre 2009, il avait été décidé que le responsable Europe de l'AEFE devrait se déplacer pour rencontrer le groupe de travail du Plan Ecole de Londres afin d'examiner les améliorations demandées concernant le fonctionnement de l'EGD. Cette décision n'a pas été exécutée. Or Londres subit, comme d'autres villes, la hausse débridée des frais de scolarité. Au lycée Charles de Gaulle, le mode de gestion propre à l'EGD est responsable, par son manque de réactivité et de capacité à entendre, des dysfonctionnements redondants soulignés par les usagers. Il importe d'étudier rapidement des alternatives à ce mode de gestion. M. CADIC prie le Président de demander à la Directrice de l'AEFE de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le responsable Europe puisse se rendre à Londres sans délais pour rencontrer le groupe de travail du Plan Ecole.

Mme DESCOTES répond que la question portant sur l'avenir de l'EGD de Londres dépasse le cas de Londres. En aucun cas, il n'avait été prévu un traitement au cas par cas. Il convient de réfléchir au statut des EGD et aux moyens de le faire évoluer. Le rapport d'audit conforte l'AEFE dans cette position. L'AEFE a déjà commencé à travailler sur ce sujet, qu'elle entend aborder de manière globale. Un certain nombre de procédures visant à faire évoluer la gestion des EGD ont été mises en place, même si leurs conséquences ne sont pas encore visibles. Le moment venu, les partenaires seront interrogés dans les EGD et au Conseil d'administration.

M. CADIC cite un passage du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009, qui a été approuvé en début de séance : « *Il est proposé de déléguer M. ELBISSER pour rencontrer le groupe de travail de Londres afin d'examiner les améliorations demandées.* »

Mme DESCOTES souligne le fait que l'Agence a pris des décisions avec une certaine célérité sur le projet de Kentish Town. M. ELBISSER a effectué plusieurs missions dans sa zone depuis le dernier Conseil d'administration. Mme DESCOTES demande à M. CADIC de se montrer patient.

M. ELBISSER ajoute que l'Agence peut demander aux EGD de consentir des efforts pour associer les parents à la prévision budgétaire. Il n'est pas souhaitable d'attendre les réunions de conseils d'établissements pour mettre les parents devant un fait accompli.

M. CHAUVEAU remet à M. ELBISSER une note interne signée par M. VASSEUR et adressée aux personnels de l'école de Wix. A travers cette note, M. VASSEUR demande à ces personnels de rattraper leurs heures en cas d'absence. Cette note ne lui semble pas vraiment acceptable.

a. Le plan d'orientation stratégique

M. MASSET indique que l'Agence est toujours en attente des conclusions formelles de l'audit RGPP. Il espère pouvoir soumettre le plan d'orientation stratégique aux administrateurs lors du prochain Conseil d'administration.

b. Conclusions des missions d'audit au Maroc et à Madagascar et perspectives pour ces 2 réseaux

Mme DESCOTES rappelle que l'Agence est en attente des conclusions formelles de l'audit RGPP. Des discussions ont été engagées avec la MLF sur le rapport de l'IGEN et de l'IGAENR. A ce stade, aucune décision n'a été arrêtée concernant l'évolution de ces réseaux.

Au Maroc, l'Agence n'a ni les moyens ni la vocation de développer le réseau AEFÉ sous sa forme actuelle. Il a par ailleurs été confirmé qu'un certain nombre de mesures de rationalisation méritaient d'être prises. Les analyses qui ont été réalisées par les inspecteurs généraux ont conduit l'Agence à décider la fermeture de la classe préparatoire scientifique qu'elle avait ouverte en 2009 au lycée Lyautey de Casablanca et qui aurait nécessité des investissements très importants pour pouvoir être maintenue et développée.

Mme DESCOTES s'est rendue à Madagascar pour une mission de suivi de la mission d'audit qui avait conduit à un certain nombre de conclusions sur l'approbation des frais de scolarité, la qualité de l'offre et l'organisation de la carte scolaire. Il est nécessaire de poursuivre la rationalisation de la carte scolaire, de diminuer progressivement le nombre de postes d'expatriés dans des structures dont la taille ne le justifie pas et d'investir davantage dans la formation des personnels, en particulier des recrutés locaux.

M. TURLAN souhaite savoir si l'Agence envisage de prendre des décisions concernant le nombre d'établissements et de titulaires expatriés au Maroc suite à la mission d'audit qui a été réalisée dans ce pays. S'agissant de Madagascar, il s'interroge sur la résidentialisation des postes de directeurs, qui étaient jusqu'à présent expatriés. Il s'étonne par ailleurs des décisions qui ont été prises dans le cadre des discussions avec le conseiller culturel, M. Georgeais. Enfin, les personnels souhaitent savoir ce qui est envisagé concernant l'ISVL à Madagascar.

S'agissant de Madagascar, Mme DESCOTES fait savoir que l'Agence a poursuivi une réflexion dont les prémisses et les paramètres étaient déjà connus. Dans le cadre de la forte contrainte qui pèse sur l'Agence en termes de diminution des postes d'expatriés, celle-ci doit réfléchir constamment à une meilleure allocation de ses moyens en fonction des priorités qui sont définies. Cette réflexion devrait progresser dans les mois qui viennent avec l'aide de la DGM. L'idée d'une cartographie et d'une redéfinition des priorités est inscrite dans le plan d'orientation stratégique. Les résultats de cette mission ont été présentés sur le terrain par M. Georgeais. S'agissant de la résidentialisation de certains personnels, il appartient à l'Agence de prendre ses responsabilités en tenant compte des intérêts des uns et des autres et des moyens dont elle dispose.

M. BOUKOURAYCH indique que les parents d'élèves d'Agadir s'interrogent sur la pérennité du groupe scolaire Paul Gauguin.

Mme DESCOTES répond qu'aucune décision n'a été prise. Une réflexion a été engagée avec la DGM et la MLF sur la base des éléments d'analyse qui ont été fournis à l'Agence par l'IGEN. Mme DESCOTES a prévu de se rendre sur place au début du mois d'avril.

M. FERRARI remarque que des changements importants sont attendus sur le réseau malgache et sur le réseau marocain, voire sur le réseau espagnol. Il demande que les grandes orientations soient discutées en Conseil d'administration.

M. MASSET répond que toute décision concernant ces réseaux devra préalablement faire l'objet d'une discussion en Conseil d'administration.

M. TURLAN insiste sur le fait que la décision de résidentialiser la plupart des directeurs d'écoles de Madagascar n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les intéressés, les représentants des personnels ou les administrateurs de l'AEFE. Il craint que cette stratégie ne s'étende. Il demande que les décisions de cet ordre soient soumises au Conseil d'administration.

Mme DESCOTES fait observer que pour le moment, il n'y a pas eu de remise en cause fondamentale des grands réseaux de l'AEFE. L'Agence devra travailler sur ces sujets dès que le POS aura été formellement adopté. Pour le moment, des mesures de rationalisation et de modernisation ont été prises à la marge. S'agissant de Madagascar, l'Agence a travaillé dans le droit fil de la mission qui avait eu lieu précédemment et qui avait conclu à la nécessité d'une rationalisation des coûts liés au fonctionnement de ce réseau extrêmement éparpillé et coûteux. Jusqu'à présent, l'Agence a essayé de faire en sorte que les établissements continuent de fonctionner de la meilleure manière possible en tenant compte des contraintes qui pèsent sur elle.

Selon M. DENIS, si des réflexions doivent être menées sur des pays de cette importance, il convient d'organiser des réunions spécifiques sur chacun de ces pays avec l'ensemble des acteurs concernés.

M. MASSET répond qu'au prochain Conseil d'administration, l'Agence aura suffisamment progressé sur la base des missions passées et à venir pour qu'une discussion de ce type ait lieu sur ces grands réseaux.

M. TURLAN s'interroge sur les conclusions de la mission d'audit qui a été réalisée en Espagne.

Mme DESCOTES répond que l'IGEN n'a pas encore officiellement rendu son rapport.

c. Avenir de l'établissement de Heidelberg

M. TURLAN évoque les inquiétudes des personnels quant au projet de délocalisation et à l'avenir de l'établissement général.

M. ELBISSER répond que suite à la résiliation par le propriétaire du bail de location des locaux occupés par l'établissement de Heidelberg, l'avenir de ce dernier passe par un projet immobilier qui est en cours et qui consiste à déménager l'école actuelle sur un nouveau terrain. Il s'agit de construire une nouvelle école qui pourrait accueillir 220 élèves, voire 250 par la suite, sachant que l'école actuelle n'en accueille que 160. Le terrain est vendu au comité de gestion par la mairie, qui verse une subvention dont le montant est égal au coût du terrain. Le comité de gestion se lance ainsi dans un projet immobilier de l'ordre de 3,6 millions d'euros, pour lequel il contracte un emprunt de 3,2 millions d'euros.

d. 20 ans de l'AEFE : organisation, programme et coût financier

M. TURLAN s'interroge sur les objectifs, le coût et le financement de cet événement, ainsi que sur la place des personnels dans cet événement.

M. FERRARI souhaite savoir qui est invité et sur quelle ligne du budget cet événement est financé.

Mme DESCOTES indique que tous les membres du Conseil d'administration sont invités à cet événement. Il est important de marquer le vingtième anniversaire de l'Agence et de faire le point sur la vie du réseau. Un événement particulier sera organisé les 9 et 10 avril, mais un certain nombre d'opérations à caractère essentiellement pédagogique sont prévues tout au long de l'année pour marquer ce vingtième anniversaire. Le financement de cette opération a été prévu dans le budget 2010 au titre du fonctionnement. Il convient d'utiliser cette occasion pour créer du lien, réunir l'ensemble des acteurs du réseau et réfléchir de façon prospective sur des sujets importants pour l'Agence.

M. TENEZE ajoute que les 20 ans de l'Agence ont commencé dès le mois de janvier. Soixante actions se déroulent actuellement dans le monde. Trois types d'actions sont mises en œuvre : des actions portées par les établissements, des actions réalisées en collaboration avec des partenaires et des actions portées directement par l'AEFE. La liste des actions qui sont mises en œuvre est publiée sur le site de l'Agence.

Un moment fort et symbolique est prévu les 9 et 10 avril. Il regroupera notamment les chefs d'établissements et les présidents de comités de gestion et d'APE. Sont également invités les membres du Conseil d'administration, le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère des Affaires étrangères et un binôme de représentants des enseignants par établissement. Des enfants viendront montrer leurs productions. L'Agence ne pouvait malheureusement pas inviter tout le monde à cet événement. Le programme de ces deux journées est publié sur le site de l'Agence.

M. TENEZE précise que l'Agence attend des retombées médiatiques de cet événement, auquel sont associées des radios et des chaînes de télévision. L'Agence espère que cet anniversaire permettra à un certain nombre de projets qui sont conduits actuellement de se développer dans l'avenir.

M. TURLAN s'interroge sur le coût de cette opération et sur le financement des déplacements des chefs d'établissements, des présidents de comités de gestion, des membres du Conseil d'administration et des représentants des établissements.

M. FERRARI souhaite savoir si les personnels du siège sont invités à cette manifestation.

M. NEGREL indique qu'une ouverture de crédit de 500 000 euros figure dans le budget de fonctionnement. L'Agence rendra compte de l'utilisation de cette ouverture de crédit au Conseil d'administration lors de la présentation du compte financier. Les déplacements des membres du Conseil d'administration sont inclus dans cette ouverture de crédit. Sont invités les chefs d'établissements, les présidents de comités de gestion et les présidents d'APE lorsque celles-ci sont représentées au conseil d'établissement. Les déplacements et l'hébergement de ces personnes seront pris en charge par les établissements. Sont également invités des représentants des enseignants, des gestionnaires comptables chefs des services administratifs et financiers et des directeurs de manière à ce qu'il n'y ait pas d'exclus. La Directrice a par ailleurs souhaité que tous les personnels du siège soient invités. Cependant, l'Agence ne pouvait pas inviter tout le monde.

M. TENEZE fait savoir que l'association mondiale des anciens élèves, dont la création avait été évoquée dans les conclusions du FOMA 2009, sera officiellement créée le 10 avril.

En tant que représentant syndical ayant participé à la création de l'établissement public AEFE, M. FERRARI constate que la situation sociale des personnels a connu un recul très important en

20 ans. S'il participait à cet événement, ce serait ce constat qu'il voudrait faire ressortir, de manière à ce que l'AEFE ne poursuive pas dans cette voie.

M. MASSET estime que l'Agence et son Conseil d'administration peuvent être très fiers de ce que le réseau est devenu après 20 ans d'existence. Comme toutes les grandes organisations, l'AEFE est confrontée à des problèmes et à des défis. Cet anniversaire constitue une occasion de réfléchir aux moyens de résoudre ces problèmes et de développer le réseau. M. MASSET fait toutefois observer qu'il existe des instances au sein de l'AEFE pour traiter le sujet évoqué par M. FERRARI. Il lui semble préférable de discuter de l'avenir lors des journées des 9 et 10 avril plutôt que de se concentrer sur les problèmes existants.

La séance est suspendue de 16 heures 20 à 16 heures 35.

e. Colombie

Mme DESCLOQUEMANT souligne la gravité de la situation en Colombie, où les résidents ont subi une baisse de 20 % de leur pouvoir d'achat depuis février 2009 du fait de la chute de l'euro par rapport au dollar et de la chute du dollar par rapport au peso. L'augmentation de 22 euros de l'ISVL ne permet pas de compenser cette baisse. Les personnels sont extrêmement inquiets.

Mme DESCOTES répond que ce sujet, qui ne concerne pas que la Colombie, est largement connu. Le service des rémunérations est conscient des préoccupations qui sont relayées par courrier ou par télégramme, mais l'Agence ne peut modifier l'ISVL que tous les trois mois. Ces préoccupations seront prises en compte lors de la prochaine actualisation de l'ISVL.

f. Kenya

M. TURLAN s'interroge sur la situation du lycée français du Kenya.

M. NEGREL répond qu'une analyse de cet établissement a été menée par des représentants du secteur, du service pédagogique et de l'agence comptable. Cet établissement est confronté à une problématique financière qui tient à la fois à un retard de paiement vis-à-vis de l'Agence et à un problème d'organisation financière. L'analyse croisée a donné lieu à un rapport à partir duquel un certain nombre de préconisations ont été formulées. Sous la houlette du secteur, un plan d'accompagnement est proposé au comité de gestion et à la direction pour la partie financière. Ce plan consiste notamment à prévoir une action de formation et d'accompagnement des recrutés locaux gestionnaires de l'établissement pour la mise en place de procédures. Ce plan d'accompagnement permettra également de solder les factures en retard. Un autre plan est proposé concernant la gouvernance et l'organisation de l'établissement. Le compte-rendu de mission a été réalisé récemment. Une première proposition de rapport contradictoire a été envoyée à l'établissement sous couvert du poste. Cette proposition doit déboucher sur des préconisations arrêtées par toutes les parties.

2. Questions relatives aux personnels

a. *Les recrutés locaux au Maroc : quelles sont les solutions proposées par l'AEFE pour résoudre le problème des retraites des recrutés locaux, sans couverture entre 1982 et 2000 ?*

M. NEGREL rappelle qu'il fallait trouver une solution pour que les intéressés puissent bénéficier soit d'une retraite, soit d'une capitalisation, et pour que l'AEFE soit libérée de sa dette envers l'organisme de sécurité sociale local (la CNSS) ou envers la CNAV. L'Agence a réussi à obtenir un courrier des autorités marocaines qui lui permet d'envisager une possibilité de droit d'option, ce qui libérerait les établissements par le biais d'une transaction et accorderait le caractère libératoire à cette opération. L'Agence devrait pouvoir faire une proposition à partir de ce droit d'option, ce qui la libérerait de ses obligations vis-à-vis de la CNSS locale. Cependant, il reste encore quelques vérifications à effectuer sur la valeur juridique et sur le caractère libératoire de ce courrier.

3. Questions relatives à l'immobilier

a. *Ho Chi Minh : devant la reprise d'activité du champ d'exécution et le maintien de la décharge, les parents de la FAPEE veulent savoir si, conformément aux engagements pris par l'AEFE, le déménagement de l'établissement dans les nouveaux locaux sera suspendu jusqu'à ce que les problèmes soient résolus.*

Mme DESCOTES indique que le chantier a bien avancé. La livraison des travaux est prévue avant la fin du mois de mars. L'Agence a obtenu un certain nombre d'avancées concernant la démolition de l'antenne, la canalisation bouchée et la parcelle de terrain qui se trouve devant l'entrée de l'établissement et qui pourra être aménagée pour que l'entrée soit digne de ce nouvel établissement. Restent les deux points qui ont été soulevés par la FAPEE, à savoir le maintien de la décharge et la reprise d'activité du champ d'exécution. Cependant, il ne faut pas désespérer : la situation peut encore évoluer d'ici la rentrée de septembre. Pour sa part, l'Agence continue de travailler comme si le déménagement allait pouvoir être réalisé, sachant que la décision devra être prise au plus tard au mois de mai pour préparer correctement la rentrée. L'Agence s'efforce actuellement de rassembler tous les éléments nécessaires pour pouvoir prendre une décision au mois de mai.

M. DENIS rappelle que la Directrice s'était engagée à suspendre le déménagement jusqu'à ce que les problèmes soient résolus.

Mme DESCOTES répond qu'elle tiendra l'engagement qu'elle a pris par écrit. Elle fait toutefois observer que jusqu'à ce qu'une décision soit prise, il lui appartient de faire comme si le déménagement pouvait avoir lieu et de prendre les dispositions nécessaires.

b. *Bucarest : le comité de gestion est soucieux de pouvoir continuer à accueillir les classes de maternelle essentielles à la montée des cohortes. Qu'en est-il des solutions trouvées ?*

M. FAVRET rappelle que l'établissement de Bucarest est actuellement réparti sur deux sites : un site proche de l'ambassade pour les grandes classes et un site loué pour l'école primaire. Pour pouvoir maintenir les classes de maternelles, le comité de gestion envisage de signer un accord avec un promoteur local. Cet accord comporterait deux parties distinctes.

- Le promoteur local mettrait à la disposition de l'établissement un bâtiment qu'il est en train de construire et qui pourrait accueillir jusqu'à 5 classes, ce qui permettrait de résoudre le problème des classes de maternelle.
- Le promoteur construirait des bâtiments sur le site de l'académie de police, qui a été promis à l'Agence par les autorités roumaines, pour que le nouvel établissement puisse y être installé.

Ce projet pose néanmoins plusieurs problèmes.

- Le terrain qui est mis à la disposition de l'Agence par les Roumains n'est pas accessible en l'état et nécessiterait la construction d'une contre-allée.
- Les conditions juridiques de la mise à disposition de ce terrain doivent encore être précisées.
- Les Roumains demandent une garantie de l'Etat sur le paiement des loyers. Or si la garantie de l'Etat peut couvrir un remboursement d'emprunt, il n'est pas certain qu'elle puisse couvrir le paiement de loyers.
- Il n'est pas certain que la subvention que l'Agence avait donnée pour des projets antérieurs qui ont échoué puisse être réaffectée à un tel projet, dans la mesure où il s'agirait d'une aide au fonctionnement, alors qu'il s'agissait à l'origine d'une subvention d'investissement.

Mme BARNAUD indique que selon la correspondante de l'ANEFE au Ministère des Finances, l'Etat pourrait donner sa garantie à un PPP. Il pourrait également être envisagé d'utiliser les fonds de la BEI. La correspondante de l'ANEFE au Ministère des Finances se propose de travailler avec l'AEFE et l'ANEFE pour mettre ce dispositif en place.

c. Lycée français de Varsovie : quel soutien l'AEFE peut-elle apporter au projet immobilier présenté par le conseil de gestion et qui semble le plus économe et rationnel dans le contexte actuel ?

M. FAVRET rappelle que les petites classes de l'établissement de Varsovie se situent dans un bâtiment dont le bail arrive à échéance en 2013. Il est donc urgent de trouver une solution de relocalisation de cette partie de l'établissement. L'APE projette d'étendre le site où se trouvent les grandes classes sur un terrain appartenant aux autorités polonaises et sur lequel une opération de construction serait menée. D'après l'APE, ce projet relativement compliqué est la seule solution. Ce terrain présente malheureusement plusieurs caractéristiques problématiques. Premièrement, il est la propriété de la ville et de la région de Voïvodie. Deuxièmement, un ancien propriétaire spolié réclame une indemnisation, mais il semblerait qu'un arrangement puisse être trouvé entre l'APE et cet ancien propriétaire. Troisièmement, il existe sur ce site une école maternelle que la ville veut continuer de faire fonctionner avec des enfants polonais. Les conditions de négociation de la mise à disposition de ce terrain à l'Etat français pour qu'il le remette ensuite à l'APE ne sont donc pas évidentes. L'Agence est actuellement en contact avec le service domanial du Quai d'Orsay pour essayer de trouver le moyen d'avancer.

4. Questions financières et comptables

a. *Quelles sont les principales conclusions de l'audit et qu'en est-il du contrat d'objectifs et de performance ?*

M. REBAUD indique que l'Agence n'est pas encore en mesure de répondre à cette question, qu'il propose de reporter au Conseil d'administration du 28 avril.

b. *L'AEFE a lancé des pistes de réflexion sur les frais de scolarité. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quand l'Agence annoncera-t-elle l'augmentation des taux applicables l'année prochaine ?*

Mme DESCOTES répond que l'Agence n'annoncera pas d'augmentation applicable à l'ensemble des établissements du monde entier. Les établissements qui ont des projets immobiliers ont déjà prévu des plans pluriannuels d'augmentation des frais de scolarité. Dans certains établissements, l'augmentation des frais de scolarité est en discussion. La réflexion qui avait été évoquée au moment du plan d'orientation stratégique concernait en particulier les maternelles, mais l'Agence essaie de la mettre en œuvre au cas par cas en fonction de l'histoire et de la situation de chaque établissement.

5. Questions générales

a. *Réforme du lycée : quelle information le service pédagogique peut-il fournir sur la mise en place de la réforme dans le contexte spécifique de l'étranger ?*

Mme BALDUCCI répond que la réforme sera mise en œuvre à la rentrée de septembre 2010 en classe de seconde. Les établissements français à l'étranger l'appliqueront comme les établissements situés en France. En classe de seconde, la réforme sera appliquée dans les établissements français à l'étranger d'une manière proche de la façon dont elle sera appliquée en France, avec la mise en place des enseignements exploratoires, la mise en place de l'accompagnement personnalisé et la constitution des groupes à effectifs réduits. Dans le cadre des séminaires qui se tiennent actuellement pour l'élaboration des plans de formation continue, un moment est consacré à une information sur la réforme des lycées et à des échanges sur la mise en œuvre de cette réforme. Un groupe de travail réunissant des chefs d'établissements a été créé au sein de l'Agence pour faire remonter un certain nombre d'interrogations auxquelles des réponses devront être apportées afin d'aider les établissements à mettre en œuvre cette réforme. La Directrice a envoyé deux courriers aux chefs d'établissements pour encourager les établissements à travailler avec les équipes pédagogiques et les conseils pédagogiques sur la mise en œuvre de la réforme.

M. DENIS souhaite que les parents soient régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail. Les spécificités de l'enseignement français à l'étranger doivent être prises en compte dans la mise en œuvre de la réforme. Les parents d'élèves souhaitent être associés aux réflexions qui ont lieu sur le sujet.

Mme BALDUCCI répond que dans les établissements, les parents sont associés aux discussions sur la mise en œuvre de la réforme.

b. Dans le plan d'orientation stratégique, le bac international (bac de Genève) n'a pas été évoqué comme une possible concurrence. Quelles sont les réflexions de l'AEFE à ce sujet ?

Mme DESCOTES déclare que l'Agence souhaite travailler de manière beaucoup plus systématique sur les certifications. Au-delà de ce travail, l'Agence devra essayer de mieux faire connaître son offre et les avantages du baccalauréat français accompagné de ces certifications pour l'accès à l'enseignement supérieur. Selon Mme DESCOTES, la problématique de la concurrence entre l'IB et le baccalauréat français réside essentiellement dans la communication.

c. Bachibac : l'application imminente de la double diplomation du Bachibac aux sections françaises des lycées publics ou privés espagnols fait naître aujourd'hui dans le réseau l'inquiétude d'une forte déperdition des élèves nationaux ou binationaux à partir de la classe de seconde. De façon plus générale, ne serait-il pas plus judicieux de retenir les élèves binationaux et nationaux en valorisant leur compétence linguistique et leur biculturalisme dans le cadre de sections internationales et de l'OIB ?

M. ELBISSER indique que la réponse est positive. Suite au séminaire qui s'est tenu dans la péninsule ibérique au début du mois de mars sous l'égide du conseiller culturel, un groupe de travail réunissant les chefs d'établissements et le poste va être créé pour analyser la mise en place du Bachibac et de l'OIB. Plusieurs établissements se disent intéressés.

M. DENIS se félicite de cette nouvelle. Il souhaite que les parents d'élèves soient associés aux réflexions sur la mise en place du Bachibac et de l'OIB. Les parents d'élèves sont extrêmement préoccupés par cette nouvelle situation. A une époque, les parents d'élèves pensaient que le Bachibac ne serait ouvert qu'à l'enseignement public espagnol. Or il est également ouvert à l'enseignement privé espagnol. L'Agence se trouve donc dans une situation concurrentielle qui devient sérieuse et à laquelle il convient de réagir. Il est nécessaire de développer les sections internationales.

M. REBAUD souligne le fait qu'à l'origine, les bacs franco-étrangers ont été créés pour un autre public. Selon lui, il est normal que les établissements privés qui proposent des sections bilingues soient concernés par cette diplomation.

M. DENIS évoque le problème de la notation, qui ne permet pas aux élèves des lycées français de rentrer facilement dans l'enseignement supérieur espagnol. Les parents d'élèves se demandent pourquoi ils laissent leurs enfants dans les lycées français, sachant qu'ils auront des difficultés à rentrer dans l'enseignement supérieur espagnol. L'Agence doit être en mesure de répondre aux parents d'élèves et de leur proposer de sections internationales qui permettront à leurs enfants de valoriser leurs compétences.

Mme DUBOURG-LAVROFF juge nécessaire de rassurer les parents, de leur montrer les autres possibilités et de travailler sur la notation.

d. La FAPEE s'interroge sur la cohérence de la section britannique au lycée Charles de Gaulle et son intégration au sein de l'enseignement français à l'étranger. Cette question mériterait sans doute d'être étendue aux filières similaires dans d'autres établissements du réseau.

M. ELBISSER indique que l'existence de cette section est liée à celle du lycée Charles de Gaulle. La quasi-totalité des élèves de cette section préparent les A-Levels et certains d'entre eux rejoignent

ensuite les grandes universités britanniques. L'Agence a demandé au proviseur actuel de rechercher une meilleure symbiose entre les filières du secondaire de son lycée et cette section britannique. Le proviseur avance progressivement sur le sujet.

M. DENIS juge nécessaire de travailler sur le sujet. Il faut éviter que des enfants se sentent à l'écart de ce qui existe par ailleurs dans leur établissement.

e. Établissements conventionnés à gestion non parentale : a-t-on avancé sur la participation institutionnelle avec voix délibérative du Président de l'APE dans les organismes gestionnaires ? Une recommandation de l'Agence sera-t-elle faite en ce sens ?

M. NEGREL propose à M. DENIS de fixer une date de réunion en vue de formuler une proposition pour le prochain Conseil d'administration.

M. TURLAN évoque la représentation des enseignants. Il juge nécessaire d'ouvrir une réflexion sur la représentativité des différents acteurs et sur la séparation qui existe entre les finances et la pédagogie dans les établissements conventionnés.

M. REBAUD prend note de cette remarque.

f. Est-ce que l'AEFE a l'intention d'instaurer à l'étranger un organisme qui statuerait en appel sur les décisions des conseils de discipline ?

M. RIBIERE rappelle que l'article R. 451-11 du Code de l'éducation prévoit l'insertion d'un dispositif disciplinaire dans le règlement intérieur de chaque établissement. Le Code de l'éducation ne prévoit aucune commission qui statuerait en appel sur les décisions des conseils de discipline. Pour les établissements en gestion directe, le dispositif existant prévoit un recours hiérarchique auprès de la Directrice de l'Agence. Ce recours peut bien entendu être contesté devant le juge administratif comme toute autre décision de l'Agence. Pour les établissements conventionnés, le dispositif existant prévoit un recours auprès des présidents des organismes de gestion. Selon les législations locales, le requérant peut se pourvoir en appel devant le juge local le cas échéant.

M. BOUKOURAYCH signale que certains établissements qui étaient jusqu'à présent tranquilles sont passés à 10, voire 15 exclusions par an. Les enfants doivent être égaux en droits, que ce soit en France ou à l'étranger. Il n'existe aucune passerelle avec les systèmes locaux pour les enfants qui sont exclus, si bien que ces derniers n'ont aucune possibilité d'être réintégrés dans le reste du réseau sans l'intervention du conseiller culturel ou de son adjoint. Selon M. BOUKOURAYCH, la question est grave et mérite réflexion.

Mme CERISIER BEN GUIGA fait savoir qu'à La Haye, un enfant d'une famille allemande s'est vu refuser l'accès à la section franco-anglaise de maternelle. La famille a porté plainte devant l'équivalent néerlandais de la HALDE, qui a condamné le lycée français à plusieurs milliers d'euros d'amende. Cet exemple pose le problème général de l'égalité des citoyens européens dans les structures scolaires de l'AEFE. D'autres établissements sont susceptibles d'être attaqués pour discrimination. Il convient d'ouvrir une réflexion sur le sujet.

M. REBAUD prend note de cette remarque.

Le prochain Conseil d'administration est prévu le 28 avril 2010. La séance est levée à 17 heures 25.